

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTE :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	19
Trois mois . . . . .	10

Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,

SAUMUR,  
Chez tous les Libraires;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	30 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Avril 1875.

## Chronique générale.

La question de révision est le terrain sur lequel s'engageront désormais, sous l'empire de la Constitution du 25 février, toutes les luttes électorales. Nous voyons s'établir dans la presse deux courants de plus en plus marqués qui semblent devoir dominer, tout au moins au point de vue électoral, les divisions de parti.

Des journaux, dont les amis politiques ont participé activement à l'entreprise du 25 février, tiennent aujourd'hui un langage qui rompt déjà leurs récentes alliances, et les rapproche de la droite.

C'est un fait que nous constatons. Ainsi le *Journal de Paris* s'exprime en ces termes au sujet du droit de révision :

« M. Magnin voudrait donc placer la Constitution au fond d'une sorte de sanctuaire inaccessible d'où la discussion serait soigneusement bannie. Mais M. Magnin oublie qu'un paragraphe de cette Constitution stipule expressément que toutes les dispositions seront révisables. La Constitution elle-même prévoit sa propre révision, elle en a marqué l'époque, réglé la procédure et elle s'est ainsi, en quelque sorte, soumise elle-même à la discussion. Si la Constitution est révisable, elle est donc discutable; — car comment pourrait-on songer à réviser telle ou telle de ses dispositions sans en avoir au préalable discuté les inconvénients et les avantages? Révision et discussion sont deux termes corrélatifs qui s'attirent, se supposent et s'appellent pour ainsi dire, réciproquement l'un l'autre. »

Révision et discussion sont deux termes corrélatifs, dit très-bien le *Journal de Paris*, et, puisque la révision peut être totale, la discussion peut embrasser la Constitution tout entière.

L'Agence Havas publie la note suivante :

« Le récit publié par le journal *l'Union* d'une prétendue conversation dans laquelle le maréchal de Mac-Mahon, causant avec plusieurs personnes, aurait exprimé l'opinion que « M. Buffet ne marche pas assez franchement dans le sens du vote du 25 février » est dénué de fondement. Aucune conversation de ce genre n'a été tenue, et le récit tout entier est de pure fantaisie. »

A quoi *l'Union* réplique :

« Le démenti pourrait bien être lui-même de pure fantaisie, car assurément *l'Union* n'eût pas inventé une pareille conversation, si elle ne lui était venue d'une source paraissant mériter une confiance sérieuse. »

« L'Agence officieuse oublie, dans la précipitation de son zèle, de démentir également le dissentiment qui s'est élevé entre MM. Buffet et Dufaure. Ceci ne serait donc pas, d'après l'Agence Havas, de la pure fantaisie. »

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire tendant à la reconstitution des chambres consultatives d'agriculture, conformément au décret du 25 mars.

Il est question, dit *l'Echo universel*, d'un troisième projet d'installation du Sénat.

Le séjour du gouvernement et des deux Chambres à Versailles étant définitif, l'auteur de ce plan fait remarquer qu'on ne saurait maintenir la destination du théâtre du Palais. En conséquence, il propose d'affecter à l'installation des deux Chambres les corps de bâtiments qui se trouvent sur la place d'Armes, en face du Palais, qui renfermaient autrefois les écuries du roi et de la reine, et qui, maintenant, sont transformés en casernes. Ces deux bâtiments, très-vastes, seraient facilement appropriés à leur nouvelle destination.

M. Rouher se montre toujours très-réservé quant aux impressions ou instructions qu'il aurait rapportées de son voyage à Chislehurst. Cependant, sans rien préciser, il s'en déclare pleinement satisfait.

Dans son entourage, on affirme que, malgré tous les bruits contraires, il n'ira pas en Corse. La raison de son abstention est, disent ses amis, qu'il ne veut fournir aucun motif à une manifestation qui pourrait contrarier le gouvernement actuel.

Rien n'est encore décidé au sujet du remplacement du comte de Jarnac à l'ambassade de Londres. Le duc d'Ayen se défend, dit-on, d'être désigné pour ce poste important dans lequel, du reste, sa haute position et ses talents peuvent rendre les plus grands services.

La douane de Marseille a saisi 40 exemplaires du dernier numéro de la *Lanterne* de Rochefort. Ces numéros étaient très-habilement dissimulés dans des cylindres contenant des photographies roulées de grand format. Ces cylindres venaient de Vintimiglia. Ils étaient adressés à M. D..., ingénieur à Marseille, pour être remis à M. Bordone, pharmacien à Avignon.

FIGARO ET M<sup>r</sup> FREPPEL.

On lit dans *l'Univers* :

Depuis un mois quelque contestation s'est élevée entre *l'Univers* et le *Figaro*, sur le journal que ne doivent pas lire les ecclésiastiques.

*l'Univers* soutient que le *Figaro* est contraire à l'esprit sacerdotal; le *Figaro* prétendrait volontiers que c'est *l'Univers*. Nous avons exposé chacun nos raisons, qui n'ont fait qu'étendre et envenimer la querelle. Mais une démarche inopinée de M. de Villemessant, lequel ne doute jamais de lui-même, a provoqué une intervention qui va trancher le débat, au moins pour nous et pour le public.

Cet écrivain a eu la simplicité d'adresser à tous les évêques de France un article dans lequel il a ramassé tout ce qu'il a cru trouver de plus définitif contre nous et, par conséquent, pour lui. Nous avons, dans le temps, parlé de ce plaidoyer, où il cite jusqu'à des mandements, en les forçant toutefois un peu pour les faire entrer dans sa thèse. Il y a ajouté la lettre anonyme d'un prêtre qui lui est abonné. Nous avons prévenu M. de Villemessant que cette pièce ne paraîtrait point respectable, mais il a voulu faire à sa tête. On voit par là qu'il croit aux vertus et mérites de son *Figaro*. Nous n'en

prendrons pas sujet de nous moquer, puisque le résultat tourne à notre profit.

En effet, un illustre évêque, ne trouvant pas la cause indigne de son attention, a voulu répondre à M. de Villemessant. Nous reproduisons sa réponse; elle paraîtra bonne à tout le monde et ne surprendra personne, sauf peut-être celui à qui elle est adressée.

M. de Villemessant l'a en poche depuis plusieurs jours. On peut se demander comment il a manqué cette primeur lorsqu'il savait qu'elle ne le manquerait pas.

La lettre suivante de M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers finit le débat. Nous ferons remise au *Figaro* de ce qui nous resterait à dire. Il y en a long. Mais tout l'essentiel est dit, maintenant que cette grande voix a parlé. Nous ne pourrions ajouter que des cruautés contre lui ou des apologies pour nous, les unes et les autres superflues. Pour les cruautés, il faut qu'elles soient nécessaires; pour les apologies, à quoi bon? Les bonnes apologies sont celles qu'on ne fait pas soi-même, et elles ne sont pas complètes tant qu'on n'a pas fait son dernier acte et dit son dernier mot. Vivons de manière à les mériter. Nous voudrions être de la race de ces journalistes que les sots peuvent détester et les tyrans proscrire, mais qui ne font point de déshonneur à la presse, qu'un vil calcul n'arrête pas et que n'écrase pas le mépris des gens de bien.

LOUIS VEUILLOT.

Angers, le 6 avril 1875.

Mon cher curé,

Je crois devoir vous communiquer une lettre que j'ai adressée, le 1<sup>er</sup> du mois courant, au rédacteur en chef du *Figaro*, en réponse à l'envoi qu'il m'avait fait d'un numéro de cette feuille. Il y a là un point de morale et de discipline ecclésiastique sur lequel je suis obligé d'appeler votre attention. C'est en même temps une question d'honneur pour le clergé français auquel on voudrait faire, devant le monde entier, la triste réputation de compter plus de quatre mille de ses membres parmi les abonnés d'un journal qui ne devrait pas se trouver entre leurs mains.

Voici cette lettre :

« Angers, le 1<sup>er</sup> avril.

« A monsieur de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro*.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce que vous appelez « la querelle entre *l'Univers* et le *Figaro*, » laissant à des voix plus autorisées que la mienne le soin de se prononcer à cet égard. Mais, en m'envoyant aujourd'hui un numéro de votre journal, vous m'autorisez par là même et vous me provoquez en quelque sorte à vous donner mon avis. Car c'est dans ce but apparemment que vous m'adressez le numéro du 29-30 mars, dans lequel vous avez voulu traiter la question à fond. Ne reconnaissant pas à M. Veillot une autorité suffisante pour décider quelles lectures peuvent convenir ou non à des ecclésiastiques, vous vous tournez vers les évêques pour connaître leur jugement. C'est ainsi du moins que je dois interpréter un envoi auquel il me serait impossible d'assigner un autre motif. Si telle est, en effet, votre pensée, je ne puis que vous en louer, et vous me permettez d'y répondre avec une entière franchise.

« Je regrette, monsieur le rédacteur, d'être obligé de vous dire que j'estime la lecture du *Figaro* peu convenable, j'ajouterai même dangereuse, pour un ecclésiastique. Vous consacrez toute une partie de votre journal à un ordre de matières auxquelles l'esprit et l'imagination d'un prêtre doivent rester complètement étrangers. Vous initiez vos lecteurs aux mœurs, aux habitudes, aux aventures d'un monde frivole et licencieux, qui n'a

rien de commun avec la gravité de la vie sacerdotale. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, que le cœur d'un prêtre, dans lequel tout doit être chaste et pur, ne reçoive quelque atteinte à un pareil contact, et qu'il ne sorte plus ou moins souillé de toutes ces descriptions et de toutes ces intrigues dont votre journal semble s'être fait une spécialité; et si vous dites à ce lecteur imprudent de passer outre et de ne pas tout lire, vous rendez par là même justice à votre feuille en avouant qu'elle n'est pas faite pour lui. Cela est si vrai que je n'ose même pas désigner d'avantage ce qui fait l'objet de mon blâme, tant il est des noms et des choses qui ne doivent pas se trouver sous la plume d'un prêtre; et c'est là, paraît-il, votre thème habituel. Que dire, par exemple, de cette étrange correspondance mise au service des plus mauvaises passions et dont *l'Univers* nous a révélé l'existence? Permettez-moi de vous faire observer que, dans votre long plaidoyer, il n'y a pas un mot d'explication à cet égard; et c'est pourtant là un point capital, car je ne sache pas qu'il y ait eu jamais dans la presse un exemple d'excitation aussi directe et aussi peu voilée au vice que saint Paul défend même de nommer parmi les chrétiens. Et voilà le journal que vous servez à des prêtres comme lecture quotidienne!

« Il ne saurait assurément, monsieur, entrer dans ma pensée de vouloir transformer les journaux en recueils d'homélies ou de méditations. Ce n'est point là ce qu'on leur demande, et il leur est bien loisible de viser à un autre but. Mais encore faut-il qu'un lecteur honnête puisse y jeter les yeux sans rougir de lui-même, surtout quand ils affectent la prétention d'avoir des abonnés ecclésiastiques. Or, dans le numéro même que vous avez cru devoir m'envoyer, comme spécimen sans doute, je trouve, au bas de la deuxième page, un roman profondément immoral, où il y a des détails d'une crudité tellement révoltante qu'ils me semblent relever de la police correctionnelle plus encore que de la conscience chrétienne. Et ce sont là, je le répète, les lectures que vous offrez à nos prêtres! En vérité, monsieur, je ne sais quelle idée vous vous formez du sacerdoce catholique; mais, en l'invitant à lire ou à favoriser par l'abonnement de pareilles productions, vous lui faites, à votre insu sans doute et malgré vous, la plus sanglante des injures.

« Aussi ai-je besoin de votre affirmation pour me faire à l'idée que vous puissiez compter parmi vos abonnés 4,200 ecclésiastiques. Pour ma part, je pense bien que vous n'en avez pas un seul de mon diocèse; et si, par malheur, il devait en être autrement, je n'hésiterais pas un instant à élever la voix et à remplir mon devoir pour l'honneur du sacerdoce et dans l'intérêt des âmes qui me sont confiées. Quelques ecclésiastiques, trop confiants dans vos promesses, ont pu s'abonner à votre feuille, par suite des avantages qu'elle offrait à leur bourse, malheureusement trop légère, et ils ont été à coup sûr fort excusables; mais ils cesseraient de l'être, après une expérience qui doit leur paraître complète. Il n'y a pas de réduction de prix qui puisse entrer en ligne de compte, lorsqu'il s'agit d'éviter le scandale, de sauvegarder la pureté et la délicatesse de la conscience.

« Ce serait de votre part, monsieur le rédacteur, un acte de justice et de loyauté, que de vouloir bien faire connaître mon jugement à vos lecteurs. Vous pouvez bien récuser l'autorité de M. Veillot, quoiqu'il

use à votre égard du droit que le baptême confère à tout chrétien ; mais il n'en saurait être de même des évêques, que Dieu et l'Eglise ont constitués les juges naturels de vos lecteurs et abonnés ecclésiastiques. Ceux-ci ont le droit de savoir ce que nous pensons de leurs actes, et vous avez le devoir de les en instruire. Le débat a pris d'ailleurs un tel caractère de publicité que le silence nous devient impossible, et, pour ma part, je suis bien décidé à le rompre, afin de décharger ma responsabilité. Mais j'aime mieux demander à votre impartialité l'insertion de cette lettre, à laquelle vous avez dû vous attendre en me faisant un envoi que je ne m'expliquerais pas autrement.

» Agréer, monsieur le rédacteur en chef, etc.

» CH.-EMILE,  
» Evêque d'Angers. »

Comme vous le voyez, mon cher curé, j'ai trop bonne opinion de mon clergé pour penser qu'un seul de ses membres puisse se trouver dans le cas que je viens d'indiquer ; sinon, il saurait ce qu'il devrait faire ; et, en tout état de cause, c'est mon droit et mon devoir de prémuir mes excellents collaborateurs contre une lecture que je regarde comme malsaine.

Agréer, mon cher curé, l'assurance de mon sincère attachement en Notre-Seigneur.

» CH.-EMILE,  
» Evêque d'Angers.

## Etranger.

### BERLIN.

Le prince impérial de Prusse a fait au prince Bismark une visite qui a duré une demi-heure.

Cette démarche est très-significative. Quelque chose se mitonne.

### LONDRES.

L'édifiant spectacle que Paris a donné au monde catholique le jour de Pâques a eu un grand retentissement en Angleterre et a puissamment contribué à effacer la déplorable impression qu'avaient produite les funérailles athées — (*godless*, disent les journaux anglais dans leur intraduisible énergie) — de M. Edgar Quinet, et que catholiques et protestants avaient également ressentie. Paris a prouvé une fois de plus que s'il est la ville où Dieu est le plus outragé, il est celle où il est le mieux adoré. Comme il faut deux négations pour valoir une affirmation, les sept mille communiant de Notre-Dame, affirmant leur foi dans le *Credo*, l'emportent encore de beaucoup sur les dix mille solidaires négatifs du cimetière Montparnasse.

C'est quelque chose au dix-neuvième siècle d'avoir l'arithmétique de son côté.

### ESPAGNE.

Deux citations empruntées à une lettre écrite de Madrid, 30 mars, à l'*Evénement*, un des journaux qui ont toujours été les plus hostiles et les plus injustes pour la cause carliste :

« L'esprit de parti, qui n'est pas du tout une manifestation de l'esprit des partis, nous fera vraiment toujours rire ! Ainsi, voyez ce qui se passe à propos de Cabrera. Tant que ce vieux guerrier est resté fidèle à la cause qu'il servait depuis son adolescence, les partisans de la reine Isabelle se sont évertués à chercher des injures assez grosses pour l'en couvrir de la tête aux pieds. Un beau matin, le fidèle Cabrera jette son béret carliste par-dessus les moulins, ou, pour parler en vile prose, il trahit son parti. Que les alphonstistes aient vu avec plaisir venir à eux cette tardive recrue qui a mis soixante et quelques années à trouver sa voie, rien de plus naturel. Une chaleureuse bienvenue était même de rigueur. Mais le gouvernement ne s'en est point tenu là.

» A partir du moment où il a trahi sa cause, Cabrera est devenu sacré. Sa personne, son apostasie et son passé ont été aussitôt placés sous la protection du gouvernement. Défense absolue de rappeler dans la presse les anciens hauts faits du bonhomme.

» Le *Pueblo*, ayant risqué un œil sur ce scabreux passé, a été suspendu pour un mois. D'un autre côté, les journaux ministériels couvrent de fleurs le vénérable converti, auquel ils donnent de « l'illustre »

et du « noble » et du « vaillant » à plume que veux-tu.

» Cabrera n'est plus ce forcené chef de bande qui fit massacrer de sang-froid des centaines de prisonniers *crisino* pendant la guerre de Sept-Ans. C'est un Cabrera désormais pur de toute souillure, blanc comme l'agneau pascal : l'apostasie lui a refait une virginité. Oh ! mon Dieu ! je le veux... Seulement, l'habitude n'y fait rien ; ces choses-là étonnent toujours un peu. »

Le style n'est pas châtié, mais au fond voilà le mépris que la trahison de l'ex-général inspire même à nos ennemis. Conclusion.

« Au demeurant, la découverte du gouvernement est cruelle. Les fins politiques de Madrid avaient compté sur une débandade générale de l'armée carliste, et déjà ils se frottaient joyeusement les mains dans le silence du cabinet, et il se forgeaient une félicité qui les faisait pleurer de tendresse. Hélas ! la torpille a fait long feu, et l'armée carliste n'est pas plus disloquée que devant. »

Le correspondant de l'*Evénement* est à Madrid, il sait ce qui se passe, et ce que valent les dépêches officielles ou officieuses du gouvernement alphonstiste. Il constate l'échec de la trahison.

L'Agence Havas aura beau faire défiler, passer et repasser les noms contestables de deux ou trois défectionnaires, qui imitent pour faire nombre le procédé des figurants du Cirque, sortant par une coulisse et rentrant par l'autre, comme dit l'*Evénement*, « la torpille a fait long feu », elle a raté.

### AMÉRIQUE.

Nous lisons ce qui suit dans le *Phare de la Loire* :

« D'après les informations spéciales qui nous parviennent de l'Amérique méridionale, l'empereur du Brésil aurait l'intention formelle de faire bientôt une tournée en Europe, pour aller ensuite résider aux Etats-Unis.

» Avant de mettre ce projet à exécution, il abdiquerait en faveur de sa fille, l'épouse du comte d'Eu.

» Don Pedro II vient de prendre cette décision, qui paraît irrévocable, dans le but de rendre le Parlement entièrement libre dans la discussion de la question religieuse concernant les évêques, et d'autres questions sociales au sujet desquelles il se trouve en opposition avec les représentants de la nation.

» Dans la certitude que la royauté sera compromise, *si non renversée*, dès que les débats parlementaires commenceront, il préfère renoncer au pouvoir à tenir tête aux événements qui se préparent. »

Nous laissons la responsabilité de ces informations au *Phare de la Loire*, dont l'autorité serait peu de chose en elle-même si les relations commerciales de la ville de Nantes avec l'Amérique du Sud ne rendaient probable l'authenticité de ces renseignements. D'ailleurs la nouvelle n'est pas dénuée de vraisemblance. Dominé par les sectes révolutionnaires, que son devoir de souverain l'obligeait à réprimer, trop faible pour résister à leurs attaques et n'osant pas, par un reste de pudeur, se faire plus longtemps l'instrument de leurs abominables complots, l'empereur du Brésil abdiquerait, il fuirait la lutte où il serait nécessaire de déployer une foi, un courage et une fermeté qui lui manquent sans doute, comme ils manquent, hélas ! à beaucoup de souverains modernes.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LA LEVÉE D'ENCEINTE.

La question de la rue d'Alsace revient sur le tapis. Notre nouvelle administration municipale s'en occupe, ainsi que le constate le communiqué suivant que nous avons reçu et que nous nous empressons de publier :

« Des récriminations se sont produites, paraît-il, à l'occasion de bornes posées sur la levée d'Enceinte, au-delà du terrain de l'institution Saint-Louis.

» Ce qui a déterminé l'administration municipale à adopter cette mesure, dont le projet était conçu antérieurement, c'est l'état de défoncement de cette levée par les voitures lourdement chargées. On doit se rap-

peler qu'au cours de l'hiver elle était devenue impraticable et même dangereuse pour les attelages qui s'y seraient engagés.

» Déjà l'administration aurait demandé à commencer les empièvements d'une chaussée, s'il n'y avait pas à régler, préalablement, une question d'échange avec l'Etat, pour assurer à la ville la propriété de cette levée ; mais, en attendant que la ville ait son titre, la prudence commanderait de suspendre le passage des grosses voitures chargées et de ne pas laisser aggraver ce mauvais état, qui, plus tard, augmenterait sensiblement nos dépenses.

» Ainsi préservée des dégradations profondes, cette levée continuera de servir de promenade et de communication entre les rues d'Alsace et de Lorraine, sans entraver le passage des chevaux. »

(Communiqué.)

### SOCIÉTÉ DES COURSES.

Les souscripteurs de la Société des Courses de Saumur sont convoqués en assemblée générale à l'Hôtel de Ville de Saumur, le dimanche 11 avril 1875, à une heure du soir.

Le but de la réunion est :

1° Reddition des comptes ;

2° Nomination d'un membre de la commission, en remplacement de M. Foucher-Gilbert, démissionnaire.

### Classe 1874. — Itinéraire du conseil de révision.

Etrangers au département de Maine-et-Loire, le samedi 10 avril, à midi, à la préfecture, à Angers.

Gennes, le jeudi 15 avril, à deux heures, à la mairie.

Saumur (Sud), le vendredi 30 avril, à neuf heures, à la mairie.

Saumur (Nord-Ouest), le lundi 3 mai, à neuf heures, à la mairie.

Détenus à la maison centrale de Fontevault, le lundi 3 mai, à deux heures et demie, à la maison centrale.

Saumur (Nord-Est), le mardi 4 mai, à neuf heures, à la mairie.

Montreuil-Bellay, le mardi 4 mai, à deux heures, à la mairie.

Doué, le mercredi 5 mai, à onze heures, à la mairie.

Vihiers, le mardi 11 mai, à neuf heures, à la mairie.

Ajournés, substitution et formation des listes de recrutement cantonal, le lundi 24 mai, à midi, à la préfecture, à Angers.

Les jeunes gens des classes de 1872 et 1873, qui, pour défaut de taille ou faiblesse de constitution, ont été ajournés à un nouvel examen, seront visités à part, à l'issue des séances du conseil de révision. S'ils ne répondaient pas à la convocation qui leur sera adressée, ils s'exposeraient à se voir déclarer aptes au service armé, comme absents.

Dimanche dernier, vers 10 heures du soir, un pailler et un chaumier appartenant à la veuve Bruyère, demeurant au village de Montrabert, commune de Coutures, canton de Gennes, ont été incendiés.

Le feu a été éteint par les voisins, et la perte ne s'élève qu'à 60 fr., non couverte par une assurance.

On n'a pu se rendre compte de la cause de ce sinistre.

Le ministre de la guerre vient de faire publier, dans le journal militaire officiel, un nouveau règlement de manœuvres pour la cavalerie qui répond aux exigences nouvelles de la guerre. Ce règlement a été inspiré par le général L'Hôte, qui est allé l'année dernière étudier minutieusement les manœuvres de la cavalerie autrichienne.

La Compagnie de la Vendée ouvre le 19 avril la section de Chinon à Joué-lès-Tours et établit, en attendant l'ouverture de sa gare de Tours, qui aura lieu vers la fin de mai, un service de voitures entre Joué et Tours (distance 4 kilomètres), pour conduire et prendre les voyageurs à domicile et à la gare d'Orléans.

Il nous arrive de Nantes une nouvelle théâtrale assez grave.

Le maire de cette ville vient d'ordonner la fermeture du Grand-Théâtre. Les raisons par lesquelles l'arrêté municipal explique

cette mesure sont : l'inexécution des engagements du directeur, l'état d'abaissement où est tombé le théâtre, le mécontentement du public qui faisait présager des désordres qu'il importe de prévenir.

Cette fois, les hirondelles sont vraiment arrivées. On sait qu'elles reviennent aux mêmes endroits, et se mettent tout de suite à l'ouvrage pour faire leur nid. Elles construisent chaque année un nouveau nid et, si le local le permet, l'établissent au-dessus de celui de l'année précédente. On en a trouvé dans un tuyau de cheminée jusqu'à quatre les uns sur les autres, tous quatre égaux entre eux, maçonnés de terre gâchée avec de la paille et du crin.

L'hirondelle fait deux pontes par an. Lorsque les petits sont éclos, les père et mère leur apportent sans cesse à manger et ont grand soin d'entretenir la propreté dans le nid jusqu'à ce que les petits soient en état de leur épargner cette peine.

Rien de plus curieux que de voir les vieux donner aux jeunes les premières leçons de voler, en les animant de la voix, leur présentant d'un peu loin la nourriture et s'éloignant encore à mesure qu'ils s'avancent pour la recevoir, les poussant doucement, non sans quelque inquiétude, hors du nid, jouant devant eux et avec eux dans l'air, comme pour leur offrir un secours présent, et accompagnant leur action d'un gazouillement si expressif, qu'on croirait en entendre le sens.

On raconte qu'un moineau trouvant à sa convenance un nid d'hirondelle, s'en empara. L'hirondelle appela du secours pour chasser l'usurpateur. Mille hirondelles arrivèrent à tire d'aile et attaquèrent le moineau, mais celui-ci, couvert de tous côtés et ne présentant que son gros bec par la petite entrée du nid, était invulnérable et faisait repentir celles qui osaient s'approcher.

Le moineau se croyait vainqueur et les spectateurs jugèrent que les hirondelles abandonnaient la partie.

Pas du tout. On les voit revenir à la charge, chacune d'elles s'est pourvue de cette terre détrempée dont elles font leur nid. Toutes ensemble fondent sur le moineau et le claquent dans le nid dont elles n'ont pu le chasser, afin de l'y faire périr.

Le tirage de la Loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu le jeudi 15 avril, à une heure, au siège de l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

On prie les personnes qui voudraient bien offrir des lots de les adresser sans retard.

L'exposition publique des lots aura lieu à partir du dimanche 11 avril. Toutes les personnes qui s'intéressent à l'Œuvre de Saint-Joseph sont appelées à les visiter et à honorer de leur présence le tirage de la Loterie.

## CIRQUE FRANÇAIS.

DIRECTION DE M. KERWICH.

M. Rabasson, ex-premier lutteur des arènes de Nîmes, ayant trouvé son maître dans un artilleur en garnison à Saumur, se propose de prendre sa revanche aujourd'hui jeudi, à 8 heures du soir.

M. Rabasson donnera 200 fr. à son terrible rival, s'il le terrasse de nouveau.

L'Homme-Canon, M. Henri Stiernon, luttera avec les plus forts amateurs de Saumur et des environs, qui se sont déjà fait inscrire.

La soirée promet donc d'être des plus intéressantes.

Exercices variés par toute la troupe. Le trapèze à la Voisegantome, par M<sup>lle</sup> Lydie Stiernon, valent chaque soir à cette artiste les applaudissements les plus chaleureux. Ils seront renouvelés dans cette même soirée.

Prix des places : 2 fr. et 4 fr.

## LA DYNAMITE.

(Suite et fin.)

Employée, dans le principe, par le génie, à titre d'essai et sans grande confiance, la dynamite, après avoir fait ses preuves, fut employée dans toutes les opérations militaires avec un succès tel que le général Trochu crut devoir prescrire la formation d'un corps spécial de canonniers dynamiteurs. Ce corps se distingua spécialement à l'attaque de Buzenval dont la dynamite fit sauter une partie des murs.

Le général Tripiet, frappé des avantages de la dynamite, avait ordonné que chaque sapeur du génie fût muni d'un bideau d'un kilogramme de cette substance, au moyen de laquelle il pouvait établir instantanément une sorte de fourneau de mine, sans travaux préparatoires d'aucune sorte.

A la fin de janvier, la flottille des canonniers de la Seine se trouvait, au Port-à-l'Anglais, prise dans les glaces. Les moyens ordinaires avaient été reconnus d'un emploi trop long et coûteux pour débayer la Seine, encombrée dans une longueur de plus d'un kilomètre par des glaçons empilés et soudés depuis la surface jusqu'au fond de la rivière, sur une hauteur de 3 à 4 mètres. Un ingénieur des ponts et chaussées eut l'idée d'employer la dynamite.

En quelques jours, posant simplement des cartouches de dynamite sur la surface des glaces, il parvint à délivrer la flottille. L'explosion disloqua la masse et disjoignait les piles de glaçons sur de grandes étendues; il était facile ensuite de les débayer en les faisant écouler dans le courant au moyen de la proue d'un petit bateau à vapeur.

En province, on cherchait en même temps à utiliser la dynamite. Une usine avait été créée à Paulille, dans les Pyrénées-Orientales, par les soins de M. Barbe. Mais, la paix faite, l'usine fut fermée par autorité du conseil de préfecture du département.

La dynamite avait acquis, par les services qu'elle avait rendus pendant la guerre, droit de bourgeoisie en France; on comprend donc que le gouvernement ait voulu tout à la fois en protéger et en réglementer la fabrication.

Nous avons tracé à grands traits l'histoire de la dynamite; mais il est intéressant de donner sur la poudre elle-même quelques détails précis.

La dynamite, avons-nous dit, n'est autre chose que la nitro-glycérine paralysée par une substance neutre telle que la silice ou la cendre.

La nitro-glycérine est une des plus puissantes substances explosives que l'on connaisse. M. Berthelot, dans l'étude spéciale qu'il a faite sur la force des poudres, a établi un tableau de la force relative des différentes poudres. Il en résulte qu'un kilogramme de poudre de guerre produit un volume de gaz de 225 litres, la nitro-glycérine en produit un de 740 litres. Alors que la poudre, par son explosion, produit une quantité de chaleur évaluée à 608,000 calories, la nitro-glycérine en produit 4,320,000. Le produit des pressions d'un kilogramme de poudre est donc 137,000, alors que celui du même poids de nitro-glycérine est de 939,000.

La nitro-glycérine a donc, à poids égal, sept fois environ le pouvoir de la poudre. Mais la nitro-glycérine, à volume égal, a une puissance bien plus grande. En effet, un litre de nitro-glycérine pèse 1 k. 60, et un litre de poudre ordinaire 0 k. 900 environ. Sous le même volume que la poudre, la nitro-glycérine développe une pression plus de onze fois plus grande.

La dynamite n'a pas l'énergie de la nitro-glycérine; mais, à volume égal, ses effets sont plus de huit fois ceux de la poudre.

Les effets mécaniques et physiques produits par l'explosion de la dynamite méritent d'attirer l'attention.

Cette singulière poudre réunit les propriétés en apparence contradictoires des diverses matières explosives; elle est brisante, comme le chlorure d'azote; elle disloque et fracture les rochers sans les écraser, comme la poudre ordinaire, quoique avec plus d'intensité. Simplement posée sur des rails de chemins de fer, elle les brise; sous une marteau, elle la disloque; introduite dans la gueule d'un canon, elle le fait éclater; simplement posée sur le canon, elle déforme la pièce, arrache les tourillons.

Plus un corps est dur, et plus la dynamite paraît avoir d'action sur lui; presque sans effet dans les sables et les pierres tendres, elle fait éclater en morceaux les roches dures.

A peu près insoluble dans l'eau, elle peut avec facilité servir à faire sauter les roches sous-marines.

La force brisante de la dynamite ne permet pas de la faire servir au chargement des pièces d'artillerie; elle les ferait éclater sans projeter le projectile. Elle peut, au contraire, être utilement employée dans le chargement des obus. Toutes les dynamites, à la vérité, ne peuvent pas être indifféremment employées; et l'artillerie, dans les expériences qu'elle a entreprises, a souvent éprouvé des accidents. Cependant, M. Ibois, l'ancien chef du 106<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, a découvert une nouvelle dynamite qui paraît répondre à toutes les exigences des besoins militaires. Sa dynamite, soit employée seule, soit mélangée à la pou-

dre noire, brise les obus en fragments nombreux et en projette au loin, avec une extrême violence, les débris divisés.

Si la nitro-glycérine est une substance d'un maniement périlleux, la dynamite, avons-nous dit, est au contraire plus aisée à manier que la poudre.

En effet, alors qu'il suffit du moindre choc, d'une chute d'une hauteur de 25 cent. seulement pour faire détoner la nitro-glycérine, la dynamite peut impunément être projetée, sans danger, et en masse considérable, d'une hauteur de plus de 25 mètres.

Alors qu'on ne saurait impunément froisser, avec un instrument de fer, sans amener une explosion, une certaine quantité de nitro-glycérine liquide, on peut placer sur une enclume et frapper d'un marteau presque toutes les dynamites, sans amener une explosion.

Il faut en effet, pour enflammer la dynamite, une température de 180 degrés.

La dynamite, par un phénomène encore inexpliqué, brûle de la même façon que le corps qui lui a communiqué sa chaleur; avec un charbon, elle brûle en se grésillant; avec une allumette, elle flambe lentement avec une flamme analogue à celle de l'alcool; elle détonne avec un fulminate.

Nous avons dit que la plupart des dynamites placées sur enclume ne détonnaient pas au choc d'un marteau; certaines variétés font exception; mais, par un phénomène particulier, on a remarqué que si l'on disposait sur l'enclume la poudre de manière à faire une traînée, la partie choquée seule ferait explosion. Si l'on recouvre toute la traînée d'une simple feuille de papier, la masse entière détonne.

La dynamite est à peu près insensible à la chaleur solaire et à l'action de l'humidité; mais elle est très-sensible au froid; elle gèle à - 8 degrés centigrades. Dans cet état elle prend feu avec une certaine difficulté. Et il paraît nécessaire, dans ce cas, de diviser la masse gelée en fragments assez menus.

Quel avenir est réservé à la dynamite? Il n'est pas possible de le dire. Dans l'industrie évidemment son emploi deviendra sans aucun doute, chaque jour, plus général. Remplacera-t-elle complètement la poudre dans les travaux de mines et de carrières? Il est permis de le croire.

Deviendra-t-elle un nouvel agent de destruction aux mains de l'artillerie, cela est encore probable.

Mais c'est encore l'inconnu. En tout cas, que l'on sache bien que la dynamite, qui peut rendre de plus grands services que la poudre, n'est pas plus révolutionnaire. Elle n'est pas plus facile à fabriquer, ne se prête pas aux mêmes usages et offre moins de dangers. Tout le monde peut employer la poudre, peu de gens sauraient se servir de la dynamite. L. L.

## Faits divers.

M. Le Verrier, directeur de l'Observatoire, vient d'être douloureusement frappé par une catastrophe imprévue. Son fils, ingénieur de la Compagnie de l'Ouest, est mort vendredi matin, victime d'un incompréhensible accident.

M. Le Verrier fils était attaché à la gare Montparnasse, où il avait la direction du laboratoire de chimie. Il demeurait rue de l'Arrivée, 10, à côté de la gare.

Jeudi soir, M. Le Verrier était allé dîner à l'Observatoire, où son père donnait une fête à tous les savants et membres des sociétés savantes présents à Paris. Il avait rencontré là son frère, ingénieur à Saint-Etienne, venu à Paris exprès pour cette réception et avec lequel il avait pris rendez-vous pour le lendemain dans l'après-midi.

Vendredi matin, M. Le Verrier fils envoya son préparateur, place de la Sorbonne, chercher du cyanure de potassium, dont il avait besoin pour une expérience...

Que se passa-t-il? Y eut-il imprudence commise dans le maniement de ce dangereux produit? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à onze heures le concierge de la maison, montant demander des ordres, le trouva mort sur le parquet.

On écrit de Toulouse :

Un fait tragique vient de jeter la consternation dans la commune de Montbrun, canton de Montgirard (Haute-Garonne).

Un propriétaire de la commune, nommé

Causse, veillait dans la nuit de vendredi dernier, de crainte de voleurs qu'on avait signalés. Il était armé d'un fusil chargé.

Deux de ses amis, les sieurs Garrigues, oncle et neveu, eurent la malheureuse inspiration de vouloir faire une plaisanterie au sieur Causse. Ils s'en vinrent frapper à sa porte, au milieu de la nuit, en le sommant d'ouvrir et en ajoutant qu'ils étaient des voleurs.

Le sieur Causse, effrayé, tira dans l'obscurité deux coups de fusil sur les prétendus malfaiteurs. Tous les deux furent atteints, le neveu moins grièvement, le coup ayant été amorti par un journal qu'il portait dans sa poche. Quant à l'oncle, il avait reçu la charge entière dans la poitrine, et a expiré après six heures de souffrances cruelles.

L'émotion est très-vive dans le pays. Le meurtrier et les victimes sont également estimés de tous.

Nous avons annoncé il y a quelque temps l'installation au Creuzot d'un matériel nouveau destiné à la fabrication et au coulage d'acier extrait d'un minerai de fer provenant de nos possessions d'Algérie. Ce matériel est aujourd'hui complètement terminé et mis en place; il a même commencé à fonctionner. On comprend que la plus grande réserve nous soit imposée à ce sujet. Disons seulement que l'acier nouveau, supérieur à tous les aciers connus et employés jusqu'ici, supérieur au bronze phosphoreux de MM. Montefiore et Lévy, présentera une solidité et une ténacité permettant d'atteindre des portées inconnues jusqu'ici. Le système de fermeture et d'obturation sera également nouveau. Les pièces seront frettées, à la culasse, de cercles de fer placés au rouge brun et forçant naturellement par refroidissement, sans soudure ni brasure.

On écrit de Boulogne, 5 avril :

C'est samedi prochain que l'intrepide capitaine Boyton, inventeur d'un appareil de sauvetage à l'aide duquel un homme peut se soutenir indéfiniment sur l'eau, traversera le détroit.

Il quittera Douvres vendredi à minuit, et atteindra notre port samedi vers une heure de l'après-midi.

Son appareil consiste en une tunique, des pantalons à pieds, des gants, une cape percée de trous pour les yeux, le nez et la bouche, le tout en caoutchouc. Il devient flottant avec des chambres à air qu'il peut remplir lui-même à volonté. C'est sur l'insistance de M. Merridew, correspondant du *Times* à Boulogne, que le capitaine Boyton a consenti à choisir notre port pour point d'arrivée de son expérience, car son intention première était de se diriger sur Calais.

M. Boyton fait aujourd'hui même une série d'expériences à l'île de Wight en présence de la reine Victoria et de la famille royale.

Il doit donner une conférence lundi prochain au Casino de Boulogne.

Il vient d'arriver à Paris un homme qui compte se faire voir aux sommités médicales, et qui, sans nul doute, les intéressera puissamment.

Cet homme, nommé Frederigo Amotti, est un Pisan. Il exerce la profession de boulanger. Il offre cette particularité extraordinaire d'avoir l'ouïe si fine, qu'à dix mètres de distance il entend parfaitement ce que dit une personne parlant très-bas, — presque en remuant les lèvres, — compte, sans se tromper jamais, les moindres vibrations d'une corde de violon, et note à première audition, et d'une façon très-exacte, l'aboiement des chiens. A cinq cents mètres de distance, lorsqu'il entend tirer un coup de feu, il reconnaît par le son à quel système il appartient.

Il vient à Paris pour se soumettre à toutes les expériences qu'on voudra lui faire subir.

## LE BOMBARDEMENT DE MONACO.

On écrit de Nice au *Salut public* de Lyon : « Vous avez mentionné, dans votre journal du 14 mars, un projet, formé par un Allemand, de bombarder Monaco. Cet Allemand s'appelle Hermann Holm. Il est né en Poméranie et a fait une fortune considé-

nable dans le commerce de l'armement des navires.

» M. Hermann Holm n'a pas voulu se soumettre à l'obligation de demander une carte pour entrer dans les salons du Casino de Montecarlo. Il prétend que c'est dangereux et déshonorant de décliner son nom et ses qualités pour pouvoir pénétrer dans un pareil établissement. Les gardes du Casino se sont formellement opposés à une violation en sa faveur du règlement de la maison. De là des insultes, de vives altercations, des coups donnés et finalement arrestation de M. Holm, et vingt-huit jours de prison qu'il a subis à Monaco, malgré l'offre faite par lui d'une caution de 500,000 fr. en rente italienne pour être laissé provisoirement en liberté.

» M. Holm, depuis sa sortie de prison, où il assure avoir beaucoup souffert, n'est préoccupé que du désir d'obtenir une réparation de ce qu'il appelle l'outrage public dont il a été l'objet. A défaut de cette satisfaction, il recourra au bombardement (*sic*) pour exercer une vengeance qu'il considère comme légitime.

» Il demande au prince de Monaco trois choses :

» 1<sup>o</sup> Le paiement d'une somme de 400,000 fr. qu'il consacrerait à des œuvres de bienfaisance;

» 2<sup>o</sup> La révision et la cassation du jugement en vertu duquel il a été mis en prison;

» 3<sup>o</sup> La condamnation à un travail forcé infligé au commissaire qui a procédé à son arrestation.

» Si cette sommation reste sans réponse et sans résultat, M. Holm viendra pendant la nuit embosser en face de Monaco, un bateau à vapeur armé en guerre et lancer des obus, de la mitraille et du pétrole sur le splendide Casino de Montecarlo, et sur le palais, si riche en curiosités, du prince Charles.

» Ce sont là les termes textuels de cet ultimatum publié par le *Nouvelliste des Alpes-Maritimes*, et je me porte garant de leur exactitude pour les avoir entendus sortir de la bouche de M. Holm lui-même.

On travaille en ce moment à Lille, dit l'*Echo du Nord*, à monter les pièces d'une invention due à un constructeur de notre ville qui fut un des compagnons de Godard dans une de ses dernières ascensions. Il s'agit d'un aérostat en ferblanc, laminé avec un soin extrême et auquel on est parvenu à donner la ténacité d'une feuille de papier.

L'appareil, qui est d'une contenance de 2,000 mètres cubes et muni de soupapes de cuivre perfectionnées, est probablement monté aujourd'hui. On comprend les immenses avantages de ce système, si l'essai réussit : imperméabilité absolue, pas de déperdition de gaz, solidité extrême. Mais réussira-t-il? Voilà la question. En tout cas, la tentative n'en est pas moins des plus intéressantes.

Rhumes négligés, bronchites chroniques, phthisie. — Traitement rationnel et économique par les *Capsules de Goudron de Guyot*. — 2 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Saumur, pharmacie Besson, et la plupart des pharmacies.

## Dernières Nouvelles.

Une dépêche adressée de Madrid à l'Agence Havas constate que « des professeurs socialistes qui ont voulu entraîner leurs collègues dans une attitude hostile à l'ordre de choses établi ont été exilés; l'un d'eux est M. Salmeron, ancien président de la République fédérale. »

Le ministre de la justice de Prusse vient d'adresser à tous les procureurs du roi une circulaire dans laquelle il appelle leur attention sur la fusion des deux fractions du parti socialiste et leur recommande de surveiller d'une manière encore plus rigoureuse les agissements de ce parti.

On a beaucoup remarqué à Berlin, ces jours derniers, la présence dans cette ville d'attachés militaires de plusieurs ambassades ou légations de l'Allemagne à l'étranger. La *Gazette de Cologne* prétend expliquer ce fait en disant que la plupart des attachés militaires sont en même temps aides-de-camp de l'empereur et ont dû se rendre à Berlin, selon l'usage, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du souverain.

Pour les articles non signés : P. GODEX.

### Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 12 avril 1875,  
Avec le concours de M. EMILE MARCK,  
POUR LA PREMIÈRE FOIS A SAUMUR

## LES VIEUX GARÇONS

Pièce en 5 actes, de Victorien Sardou.  
M. Emile MARCK remplira le rôle de Mortemer.  
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

Une édition populaire de *l'Ennemi de la famille*, cet ouvrage de M. Ag. de Gasparin, à propos duquel il s'est fait tant de bruit dans ces derniers temps, vient de paraître chez les éditeurs Michel

Lévy frères. On sait que, malgré ses démêlés avec la Commission de colportage, ce livre essentiellement chrétien et humain, et le plus éloquent et le plus convaincu des plaidoyers en faveur de la famille, dans la régénération de laquelle l'éminent écrivain voit la source de notre régénération sociale.

**HYGIÈNE DE LA BOUCHE** L'EAU DENTIFRICE du Dr J.-V. BONN assainit l'haleine, tonifie les gencives et assure d'une façon absolue la conservation des dents. — Récompensés aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, Vienne 1873. — Dépôt chez tous les parfumeurs de France et de l'Étranger.

Un article nouveau : LES PERLES J.-V. BONN, aromatisées, pour fumeurs, se recommandent par des qualités très supérieures aux grains de cachou, ou articles similaires, — se trouve dans tous les débits de tabac. — Envoi franco d'un étui de 10 bonbonnières mécaniques de 120 perles chacune, contre 7 fr. 50 (pour une seule bonbonnière, 90 c.), adressés à MM. V. ACHARD et C<sup>ie</sup>, seuls propriétaires des produits du Dr J.-V. Bonn, à Paris, 44, rue des Petites-Ecuries.

### LA MAISON D. BACLE

Transférée pour Agrandissement 46, RUE DU BAC

#### OFFRE les plus parfaites MACHINES A COUDRE

aux prix les plus réduits et les mieux garanties. Les machines sont acceptées pour DES FACILITÉS PAIEMENTS en PLUSIEURS TERMES sans augmentation de prix.

La M<sup>me</sup> D. BACLE ayant pour principe de traiter les affaires sérieusement et entièrement de confiance, n'annonce aucune condition qu'elle ne peut tenir. Elle ne fait point de location, ce qui est une double garantie.

**NOUS ENGAGEONS** vivement tout acheteur sérieux à s'adresser directement à notre maison.

#### LA CÉLÈBRE SILENCIEUSE

de SEULE FABRIQUE

PRIX 175<sup>f</sup>

5 nouveaux perfectionnements supérieurs et plus complète que celle vendue par des dépôts 225 francs.

L'étoffe des 40 guides et accessoires est donnée gratis.

SA QUALITÉ IRREPROCHABLE est garantie sur facture 6 ans.

#### LA HOWE VÉRITABLE SYSTÈME ELIAS

AUX PRIX SUIVANTS :

N<sup>o</sup> 1 : 200 fr. — N<sup>o</sup> 2 : 225 fr. — N<sup>o</sup> 3 : 250 fr.

Complète des guides et avec nouveau Régulateur BREVETÉ.

Assortiment de MACHINES à MAIN pour FAMILLES.

En s'adressant 46, RUE DU BAC, 46, on obtient pour le détail le même prix qu'en gros : 50 fr. meilleur MARCHÉ qu'ailleurs.

ENVOI DU CATALOGUE et Échantillons. D. BACLE, 46, r. du Bac

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	63	80	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	730	»	7 50	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	92	85	»	Crédit Mobilier. . . . .	463	75	»	10	75	»	»
5 % jouiss. novembre. . . . .	102	07	»	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	575	»	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	474	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	360	»	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	230	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	555	»	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .	457	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .	945	»	»	3	75	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	485	»	3	Midi, jouissance juillet. . . . .	685	1	25	»	»	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	325	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1160	»	»	5	»	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	296	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	907	50	2	50	»	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	454	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	578	75	»	1	25	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3890	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. août, juill. . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	588	75	»	Compagnie parisienne de Gaz. . . . .	905	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	487	50	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	83	»	»	2	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	315	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	370	»	»	20	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	920	»	»								
				Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	730	»	»	17	50	»	»
				Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	1450	»	»	50	»	»	»
				Société autrichienne, j. janv. . . . .	685	»	»	8	75	»	»
				<b>OBLIGATIONS.</b>							
				Orléans. . . . .	369	»	»	»	»	»	»
				Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	303	25	»	»	»	»	»
				Est. . . . .	302	»	»	»	»	»	»
				Nord. . . . .	308	50	»	»	»	»	»
				Ouest. . . . .	302	25	»	»	»	»	»
				Midi. . . . .	302	»	»	»	»	»	»
				Deux-Charentes. . . . .	275	»	»	»	»	»	»
				Vendée. . . . .	242	50	»	»	»	»	»
				Canal de Suez. . . . .	508	75	»	»	»	»	»

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).  
9 — 01 — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — omnibus.  
4 — 12 — — — — omnibus.  
7 — 27 — — — — express omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — express.  
12 — 38 — — — — omnibus.  
4 — 44 — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

Etudes de M<sup>re</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, et de M<sup>re</sup> POULET, avoué à Saumur.

### ADJUDICATION

Sur baisse de mise à prix.

L'an 1875, le mardi 20 avril, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente, par adjudication, aux enchères publiques, d'un fonds de boulangerie, exploité depuis longues années, à Saumur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 5, avec droit au bail ou est exploité ladite boulangerie; le tout dépendant de la succession bénéficiaire de M. Coulon-Cornière;

A la requête de M. Constant Coulon, et en présence de M<sup>me</sup> Constance Eugénie Coulon, veuve de M. Honoré Poitvin, héritiers dudit M. Coulon-Cornière.

Mise à prix : mille francs.  
S'adresser audit M<sup>re</sup> POULET, avoué, et audit notaire, M<sup>re</sup> LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>re</sup> Ch. BERNIER, notaire à Loudun.

### ADJUDICATION

Le dimanche 11 avril 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),

## DU DOMAINE DU BOIS-ROGUE

Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne),

Comprenant :

- 1<sup>o</sup> La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y attachant, et renfermés de murs;
  - 2<sup>o</sup> Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables, prés et vignes, contenant 86 hectares, formant deux exploitations distinctes;
  - 3<sup>o</sup> Et 9 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes.
- Propriété de revenu et d'agrément. Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois.
- Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Contenance : 195 hectares.  
Mise à prix : 480,000 francs.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LES

### CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attachant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÈRE-ÉOLIÈRE, à Saint-Florent. (128)

### WEBER

Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.

S'adresser rue Dacier, n<sup>o</sup> 41.

M<sup>re</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

### L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LE

### JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 5 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr

RHUMES NÉGLIGES

BRONCHITES CHRONIQUES

PHTHISIE

TRAITEMENT RATIONNEL

PAR LES

CAPSULES DE GOUDRON

DE GUYOT

Pharmacien à Paris

Ces capsules, sphériques, de la grosseur d'une pilule, contiennent du goudron de Norwège, pur de tout mélange et de première qualité. La capsule se dissout dans l'estomac, le goudron s'émulsionne et agit rapidement.

« L'usage habituel et quotidien du goudron est très-recommandé chez les convalescents et les personnes faibles : il constitue un excellent préservatif contre un grand nombre de maladies, surtout « contre les maladies épidémiques. » (Annuaire de thérapeutique du professeur BOUCHARDAT.)

« Le goudron, dit M. A. Cazenave, a été plus particulièrement employé contre les phlegmasies chroniques de la peau et la phthisie pulmonaire... Il résulte des faits observés jusqu'à ce jour, que le goudron a une action évidemment stimulante; qu'il donne à doses modérées, il excite les organes digestifs, il accélère la circulation. » (Dictionnaire de médecine du docteur FABRE.)

« A l'intérieur, le goudron agit en augmentant la dose des urines, excitant l'appétit, accélérant la digestion. On le prescrit surtout contre les catarrhes chroniques du poulmon et de la vessie. » (Traité de Pharmacie du professeur SOEHNLEIN.)

A la dose ordinaire de une ou deux capsules au moment du repas, ce médicament est d'une efficacité remarquable dans les maladies suivantes :

- BRONCHITES
- CATARRHES PULMONAIRES
- ASTHME
- TOUX OPINIÂTRE
- RHUMES
- PHTHISIE PULMONAIRE
- IRRITATION DE POITRINE
- MAUX DE GORGE
- DYSPEPSIE
- CATARRHES DE LA VESSIE

et en général contre toutes les affections des muqueuses.

Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules. C'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron : dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les contrefaçons et imitations, exiger sur l'étiquette blanche le texte imprimé en noir, et la signature GUYOT imprimée en trois couleurs

Ci-contre le fac-simile en noir de la signature :

Prix du flacon : 2 fr. 50

A PARIS, MAISON L. FRÈRE, 19, RUE JACOB

Dépôt à Saumur, pharmacie BESSON, et la plupart des pharmacies. (6)

Vient de paraître :

## L'ODYSSEE D'HOMÈRE

MISE

A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

D'APRÈS LES TRADUCTIONS

De BITAUBÉ et de POPE

Par F. DABURON,

Ancien Magistrat.

Prix : 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean; et au bureau du journal.

## L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

## TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.

## COTE de la BOURSE et de la BANQUE

de L. LEVADÉ (quotidienne), la plus exacte, la plus complète et la moins chère qui ait paru jusqu'à ce jour.

Abonnement : 6 fr. 50 par trimestre.

Adresser le montant en mandat ou timbres-poste, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

L'Administration reçoit tous ordres de Bourse.

POUR LES ABONNÉS DE L'OPINION NATIONALE

Le prix est réduit à 3 fr. par trimestre.

Adresser mandat ou timbres-poste, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.